

# Rapport de gestion 2005 de la police can- tonale



## Introduction

L'année 2005 a été marquée pour la police cantonale par un important double changement, soit celui intervenu à l'issue des élections cantonales avec un transfert au département des finances et la nomination par le Conseil d'État d'un nouveau commandant suite au départ à la retraite de M. Laurent Krügel.

Ces modifications dans la direction de la police cantonale n'ont en rien affecté la conduite des dossiers majeurs. Les passations de pouvoirs se sont déroulées de manière sereine, permettant ainsi d'assurer une continuité dans la gestion des principaux projets, sans rupture ou ralentissement.

En 2005, le volume de l'action menée par les services de la police cantonale s'est maintenu à un niveau comparable à celui des années précédentes.

En terme d'efficacité, la statistique de la criminalité montre que les performances dans le domaine de l'élucidation des délits sont une nouvelle fois très largement supérieure à la moyenne nationale puisque le taux de 38% enregistré en 2004 a encore progressé pour s'élever à 44,5%. Ce chiffre, même s'il révèle encore une large marge de progression, se situe très au-dessus de la moyenne nationale qui se situe à moins de 20%. Ces résultats ne doivent rien au hasard. Ils sont le fruit des importants efforts consentis au cours des dernières afin d'améliorer tant les outils de travail des policiers ainsi que de la volonté souvent exprimée de traiter toutes les infractions avec la même rigueur. Enfin, nous sommes convaincus que ce taux d'élucidation ne peut être que constitutif d'une amélioration objective du sentiment de sécurité de la population.

La statistique qui suit montre que les activités tant préventives que répressives et d'aide aux victimes se sont déployées sur l'ensemble des domaines réputés sensibles.

L'introduction des nouvelles normes relatives à l'ivresse au volant au 1er janvier 2005 a eu pour conséquence une augmentation très sensible des contrôles anti-ivresse, soit plus de 36.000 contre environ 4000 l'année précédente. L'action entreprise a montré que les conducteurs respectaient dans leur très large majorité les prescriptions relatives à la

consommation d'alcool et que celles-ci avaient bien souvent induit des changements de comportement significatifs.

La statistique des accidents tendrait à prouver que ces nouvelles dispositions doublée d'un engagement accru des contrôles de la vitesse ont permis de réduire le nombre des victimes de la route de façon sensible tant du point de vue du nombre de blessés que celui des morts. Avec 7 personnes tuées sur les routes durant l'année 2005 contre 18 l'année précédente, cela représente le record négatif absolu des ces 35 dernières années. A titre de comparaison, 59 personnes avaient trouvé la mort sur les routes neuchâteloises en 1970.

En terme de gestion de l'ordre public, il convient encore de relever que l'année 2005 a été marquée par plusieurs engagements des unités de maintien de l'ordre, en particulier lors de matchs de football à risques lors des rencontres de Neuchâtel-Xamax à La Chaux-de-Fonds. A trois reprises des débordements ont nécessité le déploiement d'effectifs importants, avec l'interpellation de plusieurs supporters violents. Préoccupé par cet accroissement de la violence lors de rencontres sportives, le Conseil d'État entend entamer des discussions avec les différentes instances et autorités concernées en vue de réduire la violence dans le cadre de ces manifestations.

Grâce à l'octroi de forces supplémentaires, l'organisation des services de permanence a passé dès le 1er janvier 2005 à trois services quotidiens, entraînant la suppression, dans tout le canton, des services de nuit d'une durée de 13h25 comptabilisés pour 8h15, à l'exception du Val-de-Travers. Ce nouvel horaire a permis d'accroître la présence préventive durant la nuit dans les villes en particulier et facilité l'intervention des forces de police lors d'événement particulier (brigandage, recherches de personnes, etc).

Tout au long de l'exercice 2005, la conduite du projet POLICE 2006 s'est poursuivie, se concrétisant par la collaboration expérimentale avec le corps de police de la Ville du Locle. Dans cette ville, les patrouilles d'intervention "Police secours" sont mixtes et les usagers s'adressent à un guichet unique desservi par les agents des deux corps. En vue de l'extension de cette organisation aux Villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds, l'ensemble des collaborateurs des corps de police de ces deux localités, soit plus de 100 personnes ont suivi une semaine de formation théorique dans les locaux du centre de formation de Colombier.

Dans le domaine du recrutement, il est intéressant de constater que toutes les opérations réalisées dans le courant de l'année 2005 l'ont été sans qu'aucune annonce par voie de presse n'ait été publiée. Plus de 100 offres spontanées ont en effet été adressées au Bureau de l'instruction.

## Gestion

### ***Ecole d'aspirants 2005***

La première école cantonale neuchâteloise d'aspirants de police a débuté le 28 janvier 2005 dans les locaux du centre cantonal de formation de la police à Colombier.

Six aspirants gendarmes, cinq aspirants de la police de la ville de la Chaux-de-Fonds et huit aspirants de la police de la ville de Neuchâtel dont deux femmes ont ainsi partagé les mêmes bancs d'école pendant un peu plus de onze mois.

La police cantonale jurassienne a souhaité que ses futurs collaborateurs soient formés en terres neuchâteloises et quatre aspirants gendarmes ont également suivi à Colombier une instruction spécifique d'une année les menant au brevet fédéral de policier.

Le programme des cours, établi par l'encadrement d'école, a été adapté au gré de l'évolution des exigences fixées par le brevet fédéral de policier et, par voie de conséquence, aux nouveaux critères définis par la Conférence des chefs de l'instruction romands.

Ce sont ainsi vingt-deux aspirants policiers qui se sont présentés aux examens finaux. Aucun échec n'a été relevé.

Cette école s'est terminée par la première assermentation commune des polices neuchâteloises qui s'est tenue le 20 décembre 2005 dans la Collégiale de Neuchâtel.

### ***Evolution des effectifs durant l'année 2005***

Durant l'année 2005, la police cantonale n'a enregistré que 5 démissions, ceci sans tenir compte des mises à la retraite. Ces démissions ont été en partie compensées par l'engagement en cours d'année de quatre gendarmes déjà formés.

	1er janvier 2005	31 décembre 2005
Gendarmerie	221	219
Police Judiciaire	75	78
Services Généraux	62	60
Total	358	357

### ***Nouvelles tâches***

#### **Contrôle RPLP**

Suite à l'introduction de la loi fédérale relative à une redevance sur le trafic des poids lourds (LRPL), l'Office fédéral des routes (OFROU) a mis sur pied un programme rémunéré d'intensification des contrôles de poids lourds. Il a fallu attendre 2005, pour que la gendarmerie appuyée par des agents des polices locales, issus principalement des villes, participe activement à ce type de contrôles. L'objectif consistait à effectuer au minimum 1000 heures supplémentaires de contrôles poids lourds conformément au contrat signé par la cheffe du DJSS de l'époque avec la Confédération. Au terme de cette année, le bilan se résume ainsi:

198	contrôles	473	dénonciations OTR
424	heures de contrôle effectives	54	dénonciations surcharges
2524 :45	heures / hommes	4	constats d'ébriété
940 :15	heures de travaux administratifs	232	fiches techniques
3757 :00	total d'heures affectées à la RPLP	2189	véhicules lourds suisses contrôlés
		315	véhicules lourds étrangers contrôlés

Cette expérience a été positive dans la mesure où elle a renforcé les connaissances des intervenants dans le domaine très spécifique des poids lourds que ce soit au niveau du contrôle de la durée du travail et du repos des conducteurs professionnels ou autres spécificités comme le transport de marchandises dangereuses. Au vu des taux d'infraction relativement faible, il convient de se poser la question du maintien de ces contrôles, car le canton de Neuchâtel ne possède pas d'axes routiers suffisamment fréquentés par des véhicules étrangers pour exercer une telle activité journalièrement. D'autre part, au cours de cette période, nous avons constaté que bon nombre de missions attribuées à cette brigade n'était plus remplies à satisfaction et ce au détriment de la sécurité routière.

#### **Service de sécurité dans les avions de la compagnie "Swiss"**

Suite à la décision prise en 2004 par le canton de Neuchâtel de renouveler l'engagement d'agents neuchâtelois dans la sécurité des avions «Swiss», onze policiers ont suivi en 2005, après la réussite d'un test initial, une formation spécifique d'une semaine organisée par l'OFAC sur le site de Kreuzlingen. Forts de cette instruction, neuf de ces onze agents ont participé à des missions d'engagement de deux mois au sein des avions «Swiss». Comme convenu au départ, ces missions sont rémunérées par l'OFAC et représentent l'équipement de 1,5 postes d'avril à décembre 2005.

#### **Centre de coopération policière et douanière de Genève (CCPD)**

La collaboration transfrontalière dans le domaine policier a pris une importance croissante au cours des dernières années. Après trois ans d'activités, le CCPD de Genève a largement fait ses preuves et connaît une augmentation constante de son activité. A l'instar des autres can-

tons frontières avec la France, le canton de Neuchâtel a apporté une contribution en personnel en détachant deux agents. Ces deux postes sont remboursés par la Confédération à la hauteur de francs 170.000.--

De plus, l'année 2005 a vu la mise en place des premières patrouilles mixtes dans la zone frontière, composées de policiers neuchâtelois et gendarmes français des départements voisins. Dans un premier temps ces opérations ont permis de mieux connaître les fonctionnements et procédures des entités respectives et faciliteront un engagement commun lorsque le besoin s'en fera sentir.

#### **Zone pilote de la ville du Locle et son district**

Depuis le 3 janvier 2005, la brigade de la gendarmerie du Locle (brigade 5) et la police locale de cette ville collaborent de manière plus intense.

Le bâtiment qui abrite ces deux entités mais avec des entrées indépendantes a été revu. C'est ainsi que gendarmes et policiers travaillent dans les mêmes locaux. Il en est de même pour les citoyens qui s'adressent à un guichet unique. L'inauguration de cette nouvelle structure a été faite le 3 janvier 2005 par les autorités de la ville du Locle et par la cheffe du DJSS. Les travaux ont été achevés le 23 décembre 2005. Dès cette date, il n'y a plus qu'un seul numéro de téléphone pour les deux entités.

En permanence, il y a une patrouille composée d'un gendarme et d'un agent de police de la ville qui assure les interventions de police secours dans la ville et le district et si besoin hors de celui-ci. La conduite des opérations de ces patrouilles se fait en journée depuis Le Locle et durant la nuit depuis La Chaux-de-Fonds.

Les interventions de police secours étant heureusement limitées, les patrouilles reçoivent des missions intercalaires, telles que: la tranquillité publique; patrouille en ville et contrôle divers (chantiers, signalisation, état des routes, établissements publics, manifestations sportives). De plus, le poste de police est équipé d'une borne téléphonique.

Ce projet qui donne entière satisfaction tant sur le plan politique que policier, a pu être mené à bien grâce à la volonté de collaboration accrue des cadres des deux entités, mais aussi par les efforts consentis par le personnel de la ville et du canton.

#### **Formation théorique**

Afin de pouvoir accomplir les missions de police secours les collaborateurs des villes ont reçu une formation théorique qui a été dispensée au centre de formation de police à Colombier.

En matière de police judiciaire 45 policiers de Neuchâtel, 44 de La Chaux-de-Fonds et 11 du Locle ont reçu une formation d'une semaine (5 x 8 heures).

Pour les constats d'accident de la circulation, ce sont 20 heures qui ont été dispensées sur deux jours et demi à 12 agents du Locle, 4 de La Chaux-de-Fonds et 5 de Neuchâtel. Les agents de ces deux dernières villes ont relayé la formation auprès des collègues de leur corps.

### **Recrutement 2006**

L'engouement pour la profession de policier tel qu'il avait été constaté en 2004 s'est à nouveau révélé en 2005. De ce fait, pour la deuxième année consécutive, aucune annonce de recrutement dans la presse n'a été nécessaire pour trouver un nombre suffisant de candidats répondant aux critères de sélection. Le sondage d'opinion opéré parmi les postulants a permis d'établir que le site internet de la police cantonale rencontre un vif succès et que le contact personnel avec un policier peut éveiller voire confirmer des vocations.

La police cantonale a reconduit son processus de recrutement en trois phases bien distinctes (examens de culture générale et de condition physique, entretien et jeu de rôles, test psychotechnique). Sous l'impulsion du projet Police 2006 et dans un souci d'uniformisation des critères de recrutement découlant des exigences liées au brevet fédéral de policier, les grands corps de police du canton de Neuchâtel ont organisé au printemps 2005, une première phase de sélection commune de leurs futurs collaborateurs dont les bénéficiaires ont été unanimement reconnus.

Dans le courant de l'année 2005, ce sont ainsi quarante-six personnes qui ont demandé un dossier de candidature au centre cantonal de formation de la police, quatre-vingt-neuf qui ont effectivement envoyé une postulation (beaucoup de formulaires qui sont envoyés proviennent du site internet de la police cantonale), 76 qui se sont présentées aux examens de culture générale, 30 qui ont été convoquées aux entretiens et exercices de mises en situation et 16 qui ont finalement passé divers tests psychotechniques. Au terme de ces sélections, huit aspirants gendarmes et un aspirant de la police de la ville de la Chaux-de-Fonds ont été retenus pour suivre l'école régionale d'aspirants de police 2006.

Enfin, dans un souci de collaboration inter-polices toujours plus marquée, de nombreux dossiers de candidats répondant aux critères de recrutement, sans toutefois trouver preneur auprès de la police cantonale neuchâteloise, ont été proposés à d'autres corps de police du canton ou de la région avec l'accord des candidats et ce, à la satisfaction de toutes les parties.

### **École régionale d'aspirants de police**

Le "Concept général de la formation dans le domaine de la police et de la justice pénale", adopté par la Conférence des chefs de départements de justice et police (CCDJP) en avril 2004, définit que la Suisse romande constitue une structure régionale de formation intégrant les polices cantonales et municipales.

A ce jour, une structure de formation unique n'étant pas encore réalisable, les cantons de Neuchâtel, du Jura et de Berne (pour les aspirants francophones) ont convenu de réaliser, dès janvier 2006, une structure régionale de formation de base à Colombier.

Les polices communales et municipales des trois cantons concernés sont également associées aux structures de cette École régionale d'aspirants de police (ERAP).

Par un avenant à la convention qui institue l'ERAP, la police ferroviaire suisse a indiqué qu'elle souhaitait également que ses aspirants de police de langue maternelle française soient formés dans cette école à compter de 2006.

En tout temps, le cercle des partenaires au projet "ERAP" peut être élargi à d'autres corps de police. La convention sur laquelle repose l'ERAP définit les buts à atteindre, les modalités de collaboration, les structures de conduite ainsi que la répartition des charges financières découlant de la mise en place de ce centre de formation. La haute-surveillance de l'École régionale d'aspirants de police est exercée par un comité directeur (CODIR) présidé par le commandant de la police cantonale neuchâteloise.

## Activités déployées

### ***Etat-major***

#### ***Engagement des cadres lors d'activités intercantionales***

De nombreux mandats sont exercés par les cadres de la police cantonale neuchâteloise sur le plan intercantonal ou fédéral. Parmi ceux-ci on relève:

- La présidence de la Conférence des commandants romands de Berne et du Tessin exercée par le commandant de la police cantonale jusqu'en septembre 2005. Ce mandat en fait un membre du comité de la Conférence des commandants des polices cantonales de Suisse et du groupe «OPERATIONS» chargé de coordonner les engagements de police intercantonaux (WEF, G8, etc).
- La participation du commandant aux travaux du Conseil de fondation de l'Institut suisse de police comme représentant de la Conférence des commandants des polices cantonales de Suisse.
- La présidence du conseil d'administration du centre franco-suisse de coopération policière et douanière de Genève-Cointrin exercée par l'adjoint du commandant.
- La présidence de la Conférence des commandants de gendarmerie romands, de Berne et du Tessin exercée par le commandant de la gendarmerie.

Dans le cadre de l'Institut suisse de police, les cadres neuchâtelois exercent la fonction de directeur des 6 cours suivants: cours pour sous-officiers de langue française; cours pour aides de commandement (d/f); cours pour spécialistes des groupes d'intervention romands; cours «incendie»; cours pour spécialistes des stupéfiants; cours pour spécialistes de l'audition de mineurs victimes d'abus sexuels.

### ***Relations publiques***

La disponibilité et le professionnalisme du porte-parole de la police cantonale neuchâteloise en font un interlocuteur privilégié des représentants des médias romands, tant écrits qu'électroniques. Ce recours fréquent aux ressources du service dans le domaine de la communication concerne également les autres membres de l'état-major.

La police cantonale a publié 34 communiqués de presse spéciaux en 2005, en plus des trois avis quotidiens disponibles sur son site internet.

Complémentairement à ces prises de positions médiatiques, les cadres se sont exprimés à de très nombreuses reprises à l'intention d'institutions neuchâteloises et romandes, dans l'ensemble des domaines relevant de sa compétence et de sa responsabilité.

### ***Gendarmerie***

#### ***Activités - Générales***

En 2005 (2004), la gendarmerie a procédé à 179 (224) arrestations, 756 (774) interpellations en vue d'arrestation et a exécuté 2956 (2593) mandats d'amener. Elle a adressé 26248 (26603) rapports de dénonciation, de constat et d'information aux Autorités, soit:

2004	2005	
8442	7582	rapports de dénonciation relatifs à la police judiciaire
0	314	rapports d'ivresse au volant - guidon (0,5 à 0,79 ‰) sans accident
248	355	rapports d'ivresse au volant - guidon (0,8 ‰ et plus) sans accident
2299	2541	procès-verbaux de contravention relatifs à la circulation routière
14282	14238	autres rapports (renseignements généraux - enquêtes pour autres cantons - procès-verbaux d'audition - levées de corps - incendies - explosions - pollutions - établissements publics - etc.)
1287	1199	constats d'accidents de circulation
45	19	autres accidents (travail - sport - etc.)

La gendarmerie a encore procédé à 1924 (1489) transports et escortes de détenus, en particulier pour le service de la justice et les Autorités judiciaires, mais également pour les offices des étrangers et de la procédure d'asile.

En outre, elle a délivré 1355 (1704) amendes d'ordre ainsi que 14842 (13773) délais de réflexion ce qui représente la somme de 1.378.200 francs (1.525.146 fr. 25).

Les autres encaissements effectués par la gendarmerie pour les différents services de l'État (administration cantonale, service cantonal des automobiles et de la navigation, office de perception, départements divers, permis de pêche, patentes), se montent à 558.364 fr. 40 (656.436 fr. 90) dont 297.000 francs (336.000 francs) pour des retraits de plaques (assurances, taxes, RPLP).

A l'occasion de diverses manifestations organisées dans notre canton, 89 (95) dispositifs de circulation ont été mis sur pied.

Elle est intervenue 128 (122) fois pour des alarmes, dans des banques, villas et autres industries.

De jour, comme de nuit, 5446 (3968) patrouilles ont été faites en voiture, à moto ou à pied, se répartissant ainsi:

2004	2005		2004	2005	
1692	1886	Surveillance de la circulation	814	1508	Contrôle des usagers de la route
99	190	Investigation	524	855	anti-ivresse
237	332	Observation	206	470	judiciaires
115	49	Ferroviaires	239	112	multigraph
9	17	Drogue	33	27	Secteurs isolés

La police de la circulation a escorté à 15 (8) reprises diverses personnalités, accompagné 37 (49) transports spéciaux et 29 (21) courses diverses. D'autre part, elle est intervenue lors de pannes de véhicules à 201 (230) reprises sur l'autoroute/semi-autoroute H20 et 338 (228) fois sur l'autoroute A5.

Afin de s'assurer que les usagers de la route respectent la législation en vigueur, la gendarmerie a effectué 198 (82) contrôles routiers, dont certains en collaboration avec les polices locales, le corps des gardes-frontière, l'office fédéral des communications (OFCOM), le service de l'inspection et de la santé au travail, le service cantonal des automobiles et de la navigation, le service de la consommation, l'inspection des douanes (carburant) et l'office vétérinaire cantonal.

Les radars ont été placés en mode «stationnaire» à 612 (532) reprises. Au cours de ces contrôles de vitesse, 137.735 (121.794) véhicules ont été contrôlés et 10.777 (11.072) conducteurs dénoncés, soit 7,82% (9,09 %). Il a également été utilisé à 20 (42) reprises en système «*Moving*» au cours desquelles 37 (114) infractions ont été constatées et dénoncées. De plus, 111 (239) patrouilles au moyen de la voiture banali-

sée, équipée de l'appareil «*Multagraph*» ont permis de verbaliser 99 (392) conducteurs pour vitesse excessive.

### ***Sécurité publique***

Les engagements du personnel de la gendarmerie pour assurer la sécurité publique lors des diverses manifestations se déroulant dans notre canton ont été nombreux. Ils ont concerné particulièrement les matchs de football se déroulant au stade de La Charrière à La Chaux-de-Fonds, mais aussi différentes fêtes ou réunions. Le personnel a aussi été engagé pour des missions de sécurité publique au profit d'autres cantons.

Pour les matchs de Super League à La Chaux-de-Fonds, les engagements ont été au nombre de 16 tandis qu'ils étaient au nombre de 3 pour la Challenge League. Les effectifs engagés ont varié entre 6 et 42 gendarmes, selon le degré de risque des matchs. La durée de l'engagement variant entre 4 et 8 heures. Dans la majorité des cas, la présence de la police ou son intervention proportionnée, a suffi à dissuader les auteurs de troubles ou à ramener rapidement le calme en évitant des affrontements. A 2 reprises pourtant, les forces de l'ordre ont été confrontées à des actions violentes, nécessitant une intervention conséquente pour rétablir l'ordre public. Les auteurs ont été dénoncés aux autorités judiciaires.

La Fête des promotions au Locle, début juillet; la Braderie et Fête de la Montre à La Chaux-de-Fonds, début septembre; la Boudrysia à Boudry, à mi-septembre et la Fête des Vendanges à Neuchâtel sont autant de manifestations qui nécessitent un engagement particulier pour assurer la sécurité publique durant toute la durée de la fête, généralement 3 jours. Pour chacune de ces fêtes et journalièrement, ce sont une dizaine de gendarmes qui sont engagés dans cette mission.

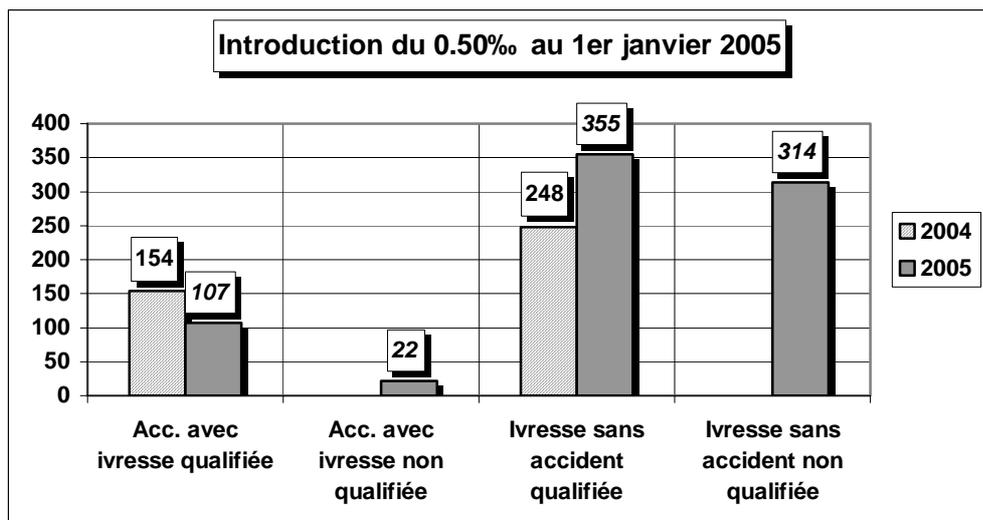
Le samedi 8 janvier 2005, se sont 72 collaborateurs qui étaient engagés, à côté d'autres forces de police, à l'occasion de la tenue du congrès de l'UDC à La Chaux-de-Fonds. En milieu d'après-midi la manifestation prévue dégénérait et la police devait intervenir pour le rétablissement de l'ordre. Des dommages étaient commis, avec suites pénales pour les auteurs. La durée de mobilisation du personnel a été de 14 heures.

A 2 reprises un contingent a été engagé hors du canton. Le premier engagement à l'occasion du WEF à Davos, en janvier comprenait 18 hommes de la gendarmerie et sa durée a varié entre 3 et 7 jours et le second, à Genève à mi-novembre, pour un match de football. Engagement sur 3 jours pour un effectif de 12 collaborateurs.

### ***L'introduction du 0,5 ‰***

Le premier janvier 2005, entraient en vigueur les nouvelles dispositions légales visant à abaisser le taux des alcoolémies punissables à 0,5‰ et à permettre à la police de contrôler la capacité de conduire des conduc-

teurs sans indice préalable pour l'alcool et avec suspicion pour ce qui a trait à la consommation de produits stupéfiants et de médicaments. Durant l'année 2005, ce ne sont pas moins de 36239 conducteurs qui ont été soumis à un test à l'éthylomètre, contre 3315 en 2004, soit 993,18% d'augmentation et 51 au drogue-test, sans comparaison possible cette méthode de dépistage n'étant pas utilisée auparavant. Comme mentionné plus haut, 314 conducteurs ont été dénoncés pour ivresse non qualifiée (0,5 à 0,79‰) et 355 pour ivresse qualifiée soit 0,8‰ et plus.



### Accidents

La statistique des accidents de circulation, survenus en 2005, se présente comme suit:

	2005	2004
Accidents	1199	1287
Blessés	483	510
Tués	7	18
Personnes conduisant sans permis	24	31
Permis de conduire saisis	158	186

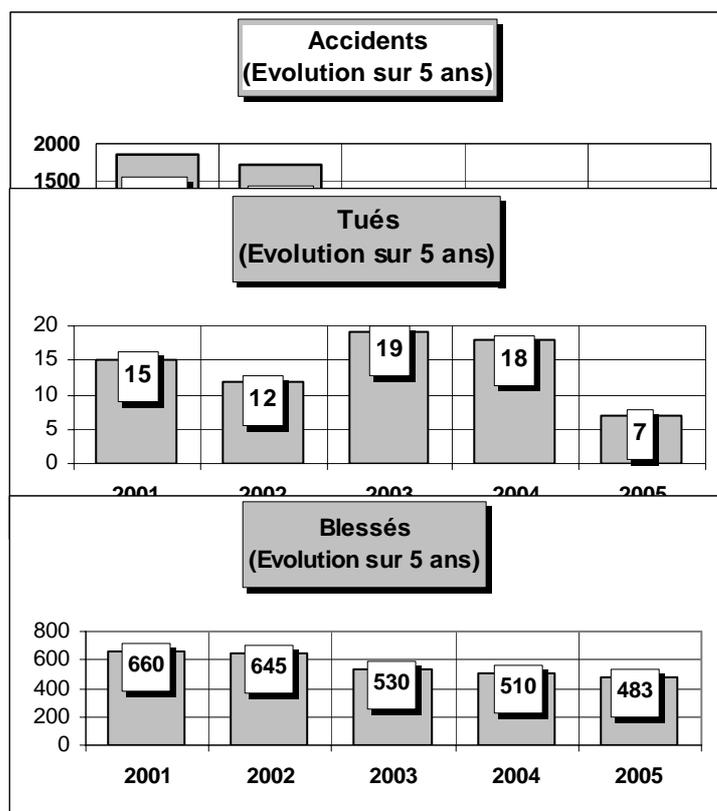
Les dix principales «fautes et influences possibles» des accidents sont les suivantes:

1. Inattention	700	796
2. Vitesse inadaptée	493	545
3. Autres mouvements (distance insuffi-	320	309

sante, marche arrière, etc.)		
4. Violation de priorité	293	285
5. Circuler à gauche et présélection (changement de voie, etc.)	135	143
6. Ivresse	129	154
7. Dépassement	70	64
8. Utilisation non adéquate du véhicule (inexpérience, élève, etc.)	58	64
9. Influence fortuite (huile, pierres, aquaplaning, etc.)	57	49
10. Sommeil, surmenage, stupéfiants, etc.	51	80

On dénombre également 186 violations des devoirs en cas d'accidents, dont 153 conducteurs ont cependant été identifiés, soit le 82,25%.

Le nombre total des accidents, qui sont parvenus à la connaissance de la police en 2005, sont constamment en baisse en ce sens qu'ils accusent une régression de 88 événements par rapport à l'année précédente. En ce qui concerne les personnes qui ont perdu la vie sur les routes neuchâteloises, leur nombre est en nette régression puisque ce sont 7 victimes qui ont été recensées, contre 18 en 2004. Les tronçons où ces drames se sont déroulés, restent toujours ceux situés hors des localités et dont la vitesse est limitée à 80 ou 100 km/h, avec 5 accidents mortels, sur 6 au total. Les personnes blessées, quant à elles, suivent la courbe descendante, soit 27 de moins. En ce qui concerne les causes, sur l'ensemble des accidents de la route enregistrés, l'inattention tient le haut du pavé, devant la vitesse et en sixième position l'ivresse.



## Les campagnes de prévention

Avril du 11 au 17	Campagne radar de la rentrée scolaire de « <i>printemps</i> », aux abords des collèges et sur les tronçons hors localités, limités à 80 km/h et plus.
Avril du 18 au 1er Mai	Campagne de sécurité routière « <i>Boire ou conduire - ça se décide avant le premier verre</i> » du CSR - affiches et patrouilles anti-ivresses.
Juin du 6 au 19	Campagne de sécurité routière « <i>Boire ou conduire - ça se décide avant le premier verre</i> » du CSR - affiches et patrouilles anti-ivresses.
Août du 8 au 13	Brigade d'éducation routière - Expo-animation au Centre Migros de Marin - semaine de la sécurité avant la rentrée scolaire, sur le thème « <i>comportement dans une zone 30 km/h</i> ».
Août du 15 au 21	Campagne radar rentrée scolaire « <i>automne</i> », à proximité des collèges et sur les routes hors localités.
Septembre du 5 au 18	Campagne de sécurité routière « <i>Boire ou conduire - les policiers dorment aussi; mais pas tous en même temps!</i> » du CSR - affiches et patrouilles anti-ivresses. Distribution d'une boîte contenant une éponge pour nettoyer le tableau de bord aux conducteurs qui n'avaient pas consommé d'alcool.
Octobre du 17 au 30	Campagne de sécurité routière « <i>Boire ou conduire - les policiers dorment aussi; mais pas tous en même temps!</i> » du CSR - affiches et patrouilles anti-ivresses. Distribution d'une boîte contenant une éponge pour nettoyer le tableau de bord aux conducteurs qui n'avaient pas consommé d'alcool.
Octobre du 31 au 5 Novembre	Campagne « <i>Voyez Clair</i> » à Marin-Centre avec Optic2000 Houlmann - sur le thème « <i>Motocyclisme en toute sécurité</i> », en collaboration avec la Fédération Moto Suisse - 1200 contrôles de la vue.

## Éducation routière

Spécialisée dans le domaine de la prévention, la brigade d'éducation routière a fêté cette année son 50<sup>e</sup> anniversaire. Renforcée en fonction des besoins, par des membres de la gendarmerie et par les agents des polices communales, elle a assuré, comme par le passé, l'éducation routière dans les degrés de la scolarité obligatoire.

Durant l'exercice 2005, ce sont 9370 élèves, répartis dans 624 classes ou groupes, qui ont bénéficié de cette instruction spécialisée, dispensée dans le cadre de campagnes spécifiques dans les six districts du canton. Le thème de la traversée de la route a été traité dans 77 écoles enfantines et dans 99 classes de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> années primaires, touchant ainsi 3006 enfants.

Les élèves des degrés 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années primaires des districts de Boudry et du Val-de-Travers ont, quant à eux, bénéficié de leçons théoriques consacrées à la signalisation routière, les priorités et le comportement du cycliste ainsi que de cours pratiques sur le jardin de circulation, soit au total 1298 élèves répartis dans 71 classes.

Dans 12 localités, 231 enfants de 5<sup>e</sup> année primaire ont fonctionné en qualité de patrouilleurs scolaires. La brigade a également formé 3 patrouilleurs adultes au profit d'une commune. La campagne d'examen pour cyclistes a concerné 1205 adolescents de 67 classes de 6<sup>e</sup> année secondaire. Cet enseignement comprend une instruction théorique en

classe, un test de 50 questions, ainsi qu'un parcours dans le trafic du lieu où se trouve le collège.

Pour sa 11<sup>e</sup> édition, la Coupe scolaire neuchâteloise s'est déroulée à Saint-Aubin, sous l'égide de la commission technique d'éducation routière. Les 100 concurrents inscrits (soit 63 garçons et 37 filles) ont effectué les différentes épreuves théoriques et pratiques. Cette manifestation a une nouvelle fois remportée le succès escompté.

1080 élèves de 7<sup>e</sup> année secondaire et 1159 élèves de 9<sup>e</sup> année secondaire ont été sensibilisés aux statistiques, causes et conséquences d'accidents de circulation.

Cette année encore, la brigade a été appelée à organiser 6 séances de 2 à 4 heures d'éducation routière à l'intention de 40 jeunes sanctionnés par décisions de présidents de l'Autorité tutélaire, suite à la commission d'infractions.

Compte tenu de la nature de certaines campagnes impliquant un double passage dans les classes, le nombre total d'enfants instruits par la brigade s'élève à 9370 pour l'année 2005.

La collaboration instaurée au fil des ans entre le corps enseignant et le personnel assurant l'éducation routière s'est poursuivie dans un souci commun de parfaire la prévention des accidents de la route.

### ***Police judiciaire***

Nous rappelons que l'analyse de la criminalité contient deux volets distincts: d'une part les données fournies à l'office fédéral de la police, sous une forme unifiée des polices suisses, et d'autre part l'analyse de la criminalité liée aux stupéfiants.

### ***Evolution générale de la criminalité durant l'année 2005 (hors stupéfiants)***

Le tableau ci-après donne un aperçu de la criminalité telle qu'elle est parvenue à la connaissance de la police au cours des quatre dernières années (crimes et délits réalisés et tentatives).

L'évolution de la criminalité au cours de l'année 2005, à l'examen de la statistique annuelle, a subi relativement peu de modifications par rapport à l'année 2004.

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	TOTAL (suspects)	HOMMES	FEMMES	MINEURS	SUISSES	ETRANGERS
<b>Homicides</b>	8	7	12	8	10	6	7	7	0	0	2	5
<b>Coups et blessures</b>	420	495	552	569	619	719	822	686	136	89	384	438
<b>Affaires de moeurs</b>	127	123	152	149	145	169	132	121	11	15	72	60
Vols simples	2651	2811	3260	3288	3408	3054	916	677	239	177	434	482
Vols avec effraction	1161	1263	1351	1365	1300	1227	310	283	27	104	138	172
Vols à l'arracher	25	22	29	26	22	20	2	2	0	0	2	0
<b>Vols (total)</b>	<b>3837</b>	<b>4096</b>	<b>4640</b>	<b>4679</b>	<b>4730</b>	<b>4301</b>	<b>1228</b>	<b>962</b>	<b>266</b>	<b>281</b>	<b>574</b>	<b>654</b>
<b>Vols de véhicules</b>	894	898	759	720	715	708	192	186	6	66	89	103
<b>Brigandages</b>	46	40	42	29	43	45	50	48	2	9	17	33
<b>Escroqueries + abus conf.</b>	230	225	227	219	257	297	279	208	71	2	156	123
Incendies intentionnels	40	51	57	51	45	46	30	27	3	16	27	3
Incendies par négligence	52	59	49	70	49	53	52	25	27	6	34	18
Incendies techniques	62	69	64	36	54	45						
<b>Incendies (total)</b>	<b>154</b>	<b>179</b>	<b>170</b>	<b>157</b>	<b>148</b>	<b>144</b>	<b>82</b>	<b>52</b>	<b>30</b>	<b>22</b>	<b>61</b>	<b>21</b>
<b>Domages à la propriété</b>	1936	1888	1965	1974	1939	2252	606	537	69	188	416	190
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>7652</b>	<b>7951</b>	<b>8519</b>	<b>8504</b>	<b>8606</b>	<b>8641</b>	<b>3398</b>	<b>2807</b>	<b>591</b>	<b>719</b>	<b>1771</b>	<b>1627</b>

Les présents chiffres sont issus des statistiques annuelles transmises à l'Office fédéral de la police, à l'exception des coups et blessures qui comprennent également les voies de fait (en plus des lésions corporelles), les incendies par négligence et techniques de même que les dommages à la propriété (qui relèvent de la statistique cantonale).

Il faut relever, de manière générale, une très légère augmentation de la criminalité dans la plupart des différentes catégories de délits. Le nombre total de délits annoncés à la police, par rapport à 2004, est en augmentation de 0.4%, mais en augmentation de 13% par rapport à l'année 2000. Cette tendance est préoccupante.

Il faut noter aussi une diminution de la criminalité en matière d'atteintes au patrimoine: diminution de 9% pour le total des infractions contre le patrimoine, diminution de 10.4% pour les vols simples et diminution de 5.6% pour les vols par effraction et les vols par introduction clandestine.

La tendance la plus préoccupante en termes d'augmentation concerne les délits graves, tels les violences, puisque les affaires de coups et blessures progressent encore de 16.5% (+71.2% par rapport à 2000). Les brigandages montrent une légère augmentation de 4.6% par rapport à l'année 2004. Les affaires de moeurs sont en augmentation de 16.5% par rapport à 2004.

La rubrique homicide, dans le tableau ci-dessus, inclut également des tentatives. Une femme a été tuée dans le cadre de ses relations conjugales durant l'année 2005, contre 1 en 2004 et 4 en 2003. Ce chiffre ne doit pas nous faire oublier que la violence au sein du couple reste une menace réelle pour les femmes et les enfants. Par ailleurs, un père a

tué ses trois enfants à La Chaux-de-Fonds. Ainsi, ce sont 4 homicides qui ont été commis durant l'année 2005 (deux affaires) et 3 tentatives de meurtre.

Le nombre d'incendies enregistré une baisse de manière générale de 2.8%, tandis que les incendies intentionnels sont stables par rapport à 2004 (+2.2%). Les incendies par négligence sont en augmentation de 8.1% par rapport à 2004.

La police a dénoncé à l'autorité judiciaire, durant l'année 2005, en moyenne plus de 9.3 auteurs de délits ou de crimes par jour, contre 7 en 2004, 9 en 2003, 8 en 2002, 7 en 2001 et 5.5 en 2000. Le nombre d'auteurs dénoncés à l'autorité judiciaire augmentede 23.7% par rapport à 2004 (2746 auteurs/susèects) et de 67% par rapport à 2000 (2037 auteurs/suspects).

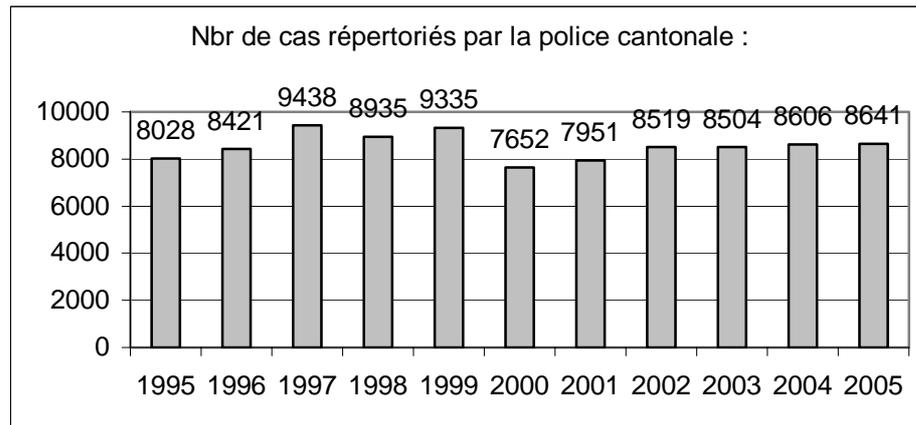
Le taux d'élucidation est de 39.3 % pour les délits comptabilisés dans le tableau ci-dessus (moyenne suisse: 18%). Il est de 44.5% si l'on considère l'ensemble des délits figurant dans le code pénal et élucidés par la police cantonale.

### ***Levées de corps***

GENRE	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Suicides	23	39	36	38	36	40
Morts naturelles	66	65	67	64	74	54
Accidents (sauf LCR)	9	16	7	8	11	6
Meurtres	0	2	2	4	1	3
Non établies	0	0	0	1	1	0
Overdoses (Base: rapports de levée corps)	6	1	1	3	8	3
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>104</b>	<b>123</b>	<b>113</b>	<b>118</b>	<b>131</b>	<b>106</b>

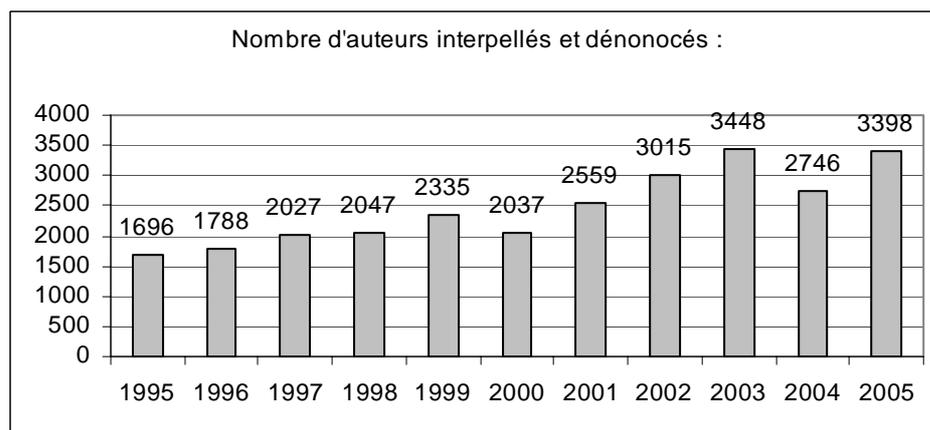
En ce qui concerne les levées de corps en particulier, on enregistre qu'il y a quatre victimes de meurtre durant l'année 2005, alors qu'il y en avait eu une en 2004, quatre en 2003, deux en 2002, deux en 2001 et qu'il n'y en avait pas eu en 2000. Le nombre de suicides est le plus fort enregistré durant les cinq dernières années. Les overdoses ont diminué de moitié. Toutes les levées de corps énoncées dans le tableau ci-dessus ont fait l'objet d'une enquête de la part de la police cantonale pour en déterminer les causes.

### ***Evolution des délits entre 1997 et 2005***

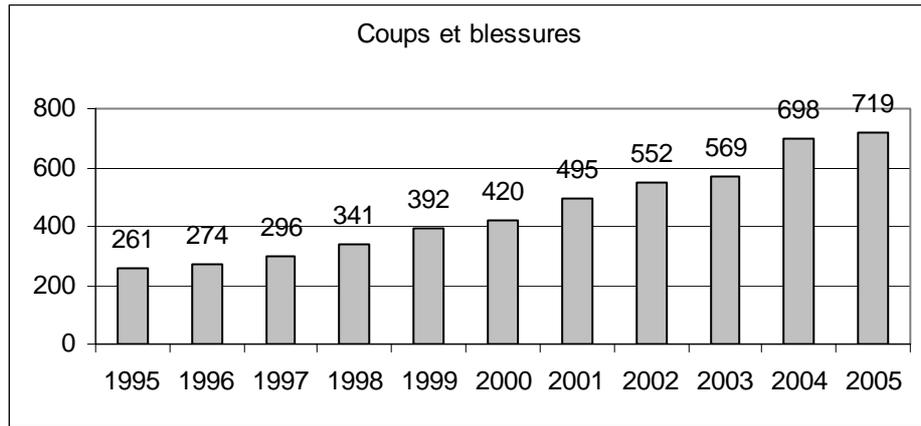


Concernant les rubriques faisant partie des statistiques ci-dessus, il faut relever une reprise de la criminalité (augmentation de 13%) par rapport à la diminution constatée durant l'année 2000. Au regard de ces chiffres, on peut conclure que la criminalité dans le canton de Neuchâtel a connu des fluctuations durant ces dix dernières années et qu'elle a diminué de 8.4% par rapport à l'année record 1997.

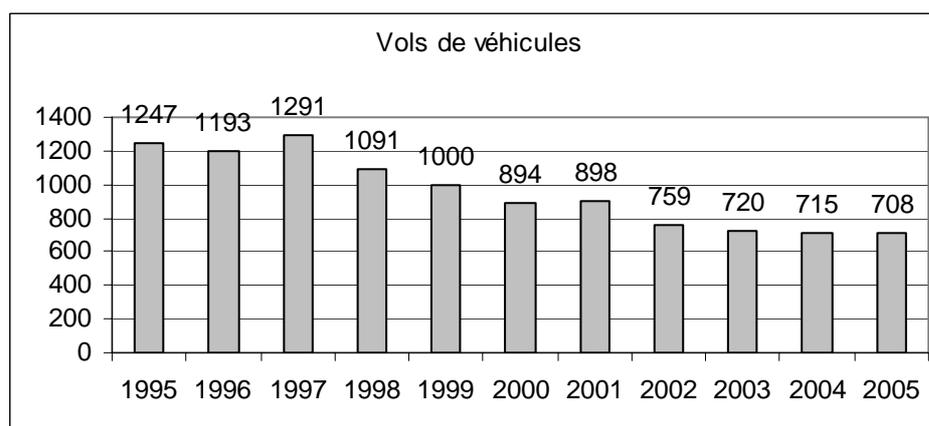
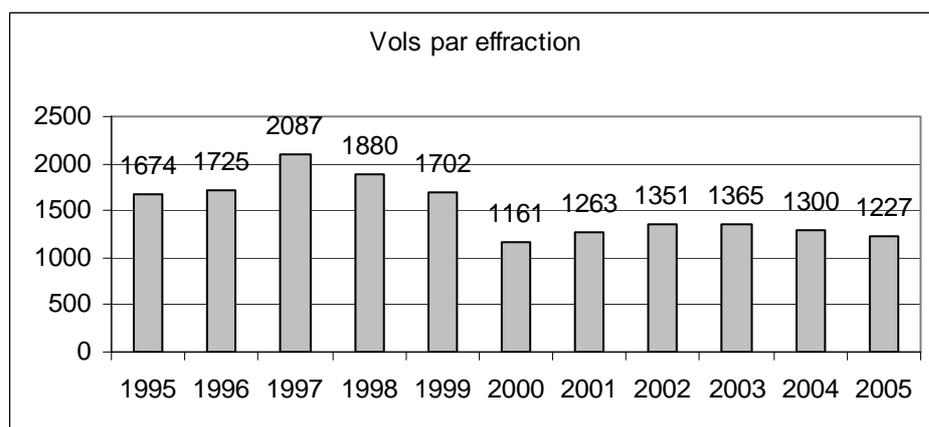
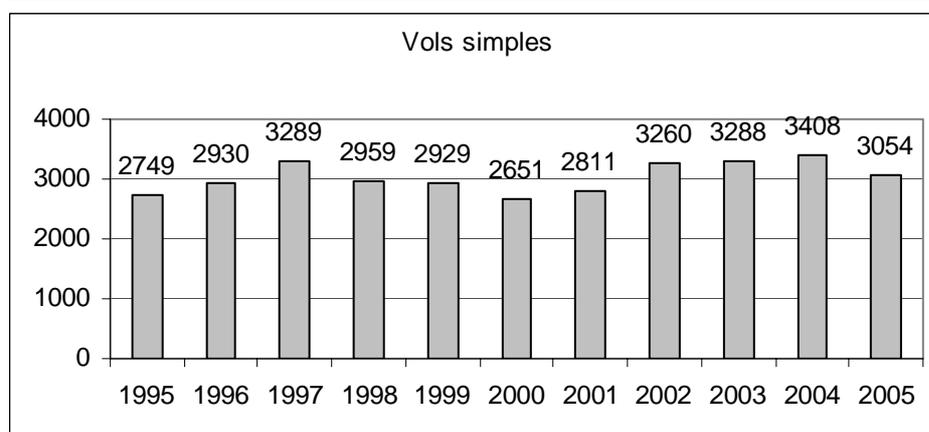
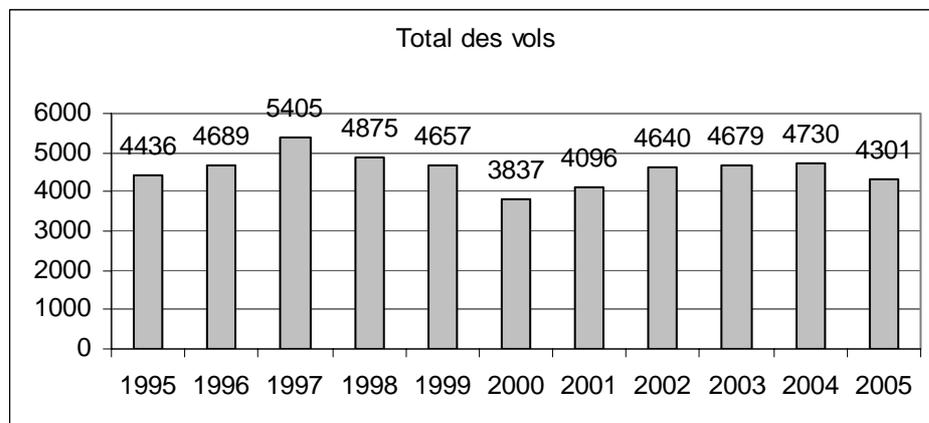
L'évolution du nombre d'auteurs, tant majeurs que mineurs, dénoncés par la police cantonale au cours des dix dernières années démontre une tendance marquée à la hausse. Le nombre d'auteurs dénoncés en 2005 augmente de 23.7% par rapport à 2004. L'augmentation des dénonciations par rapport à 1995 est de 100%. Chaque jour, la police cantonale identifie et dénonce à l'autorité judiciaire en moyenne plus de 9 auteurs de délits ou de crimes. Ces chiffres reflètent clairement l'amélioration des processus d'efficacité de la police cantonale en matière de résolution des affaires.



Le nombre d'affaires répertoriées sous la rubrique "Coups et blessures" a atteint encore une fois un record en 2005, avec une augmentation de 3% par rapport à 2004 et de 175% par rapport à 1995! Cet indicateur montre que les relations sociales se durcissent linéairement dans notre société qui adopte de plus en plus fréquemment une norme violente.



## Atteintes au patrimoine

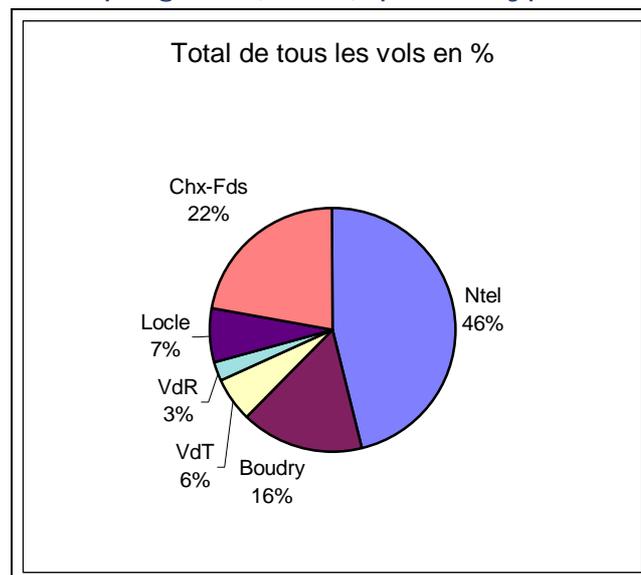


On remarque que le nombre de vols a diminué de 9% par rapport à 2004, soit plus d'un vol commis par jour en moins. On constate par contre une progression significativement plus marquée par rapport à l'année 2000 (12%), pour atteindre un peu plus de 11 vols par jour annoncés à la police dans le canton de Neuchâtel. Il faut relever que le nombre de vols enregistrés est inférieur à celui d'il y a dix ans. Il faut noter également une baisse des vols par effraction (-5.6%) par rapport à 2004 et une très forte régression par rapport à 1997 (-41%), soit 860 vols par effractions en moins par rapport à 1997 ou plus de 16 vols par effraction en moins par semaine.

Globalement, les vols de véhicules enregistrent une stabilisation par rapport à l'année 2004 et la confirmation d'une baisse significative depuis 1990. Ce sont en particulier les cycles qui sont la cible privilégiée des voleurs, puisqu'ils représentent 70% des vols de véhicules (501 cas signalés). La part des voitures volées est de 11% (81 vols de voitures). Le nombre de voitures volées est en baisse de 10% par rapport à 2004 (81 contre 90) et de 20% par rapport à 2001 (81 contre 102).

Ces chiffres sont importants puisque les délits contre le patrimoine concernent le plus grand nombre de victimes, donc de citoyens, par rapport aux autres délits et crimes du code pénal. Il est possible de conclure que notre société neuchâteloise s'est donc sécurisée ces dix dernières années.

La répartition des vols par district montre que les deux villes principales du canton absorbent ensemble plus de 68% de la criminalité du canton. Il faut noter une diminution de la criminalité contre le patrimoine en ville de La Chaux-de-Fonds de l'ordre de 4%. Il faut remarquer aussi que le district du Val-de-Travers, de même que celui du Val-de-Ruz, ne sont touchés que de manière atténuée par les délits contre le patrimoine. Plus surprenante est encore la situation de la ville du Locle qui semble relativement épargnée (7.2%) par ce type de criminalité quand



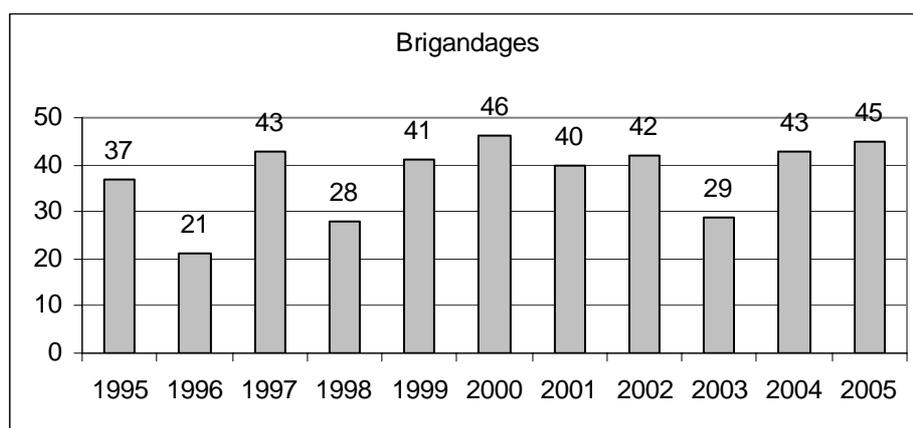
bien même il s'agit de la troisième ville du canton. Par contre, le district

de Boudry subit toujours les répercussions de la criminalité de passage (15.9%) à mesure qu'il se trouve sur un axe de transit important entre la Suisse alémanique et la Suisse romande.

Les efforts que la police cantonale neuchâteloise a consentis, depuis cinq ans, pour éviter que le Littoral Ouest ne soit la cible de la délinquance de passage, ont permis d'atténuer le phénomène qui avait été constaté depuis 1997. Le nombre de cambriolages dans cette partie du canton a diminué de plus de 26% ces deux dernières années.

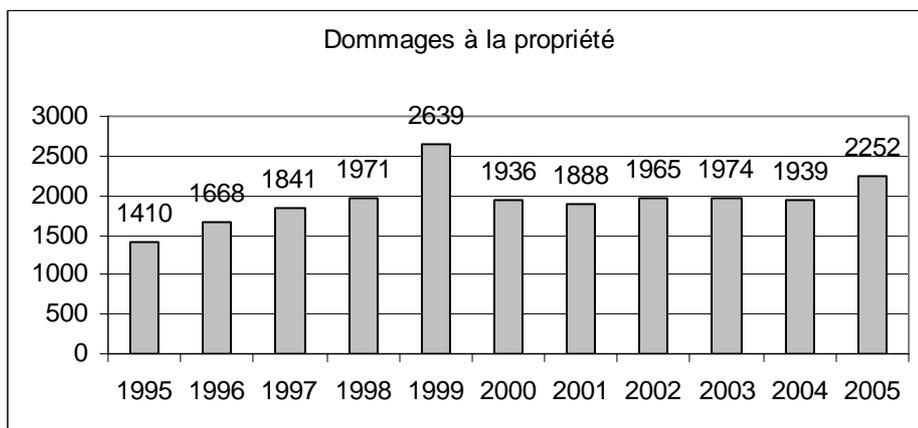
Il faut souligner ici que les vols simples ont augmenté de 12% entre 2000 et 2005. Les vols simples concernent dans bon nombre de cas des vols de téléphones portables ou de porte-monnaies se trouvant dans des vestes laissées sans surveillance, notamment dans les discothèques. L'augmentation de ces vols a été constatée surtout en ville de Neuchâtel et de manière moins marquée à La Chaux-de-Fonds. Elle ne s'est pas produite dans les autres districts.

### ***Brigandages***



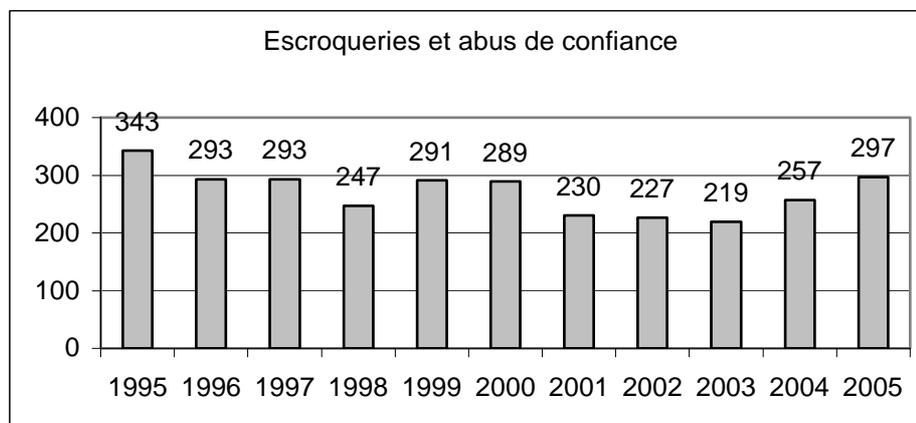
Le nombre des brigandages enregistrés dans le canton a augmenté de 4.6% par rapport à 2004 pour atteindre une valeur similaire aux années 1997 et 2000. On constate une très forte augmentation de 55% par rapport à 2003, mais comme le montre le graphique, le nombre de brigandage a toujours fluctué entre vingtaine et quarantaine. Le nombre de brigandages doit nous interpeller, dans la mesure où ces infractions impliquent, par définition, l'usage de la contrainte et de la violence. Il faut relever ici que ce sont 50 auteurs de brigandages (soit la quasi-totalité) qui ont été identifiés et dénoncés à l'autorité judiciaire.

### *Dommmages à la propriété*

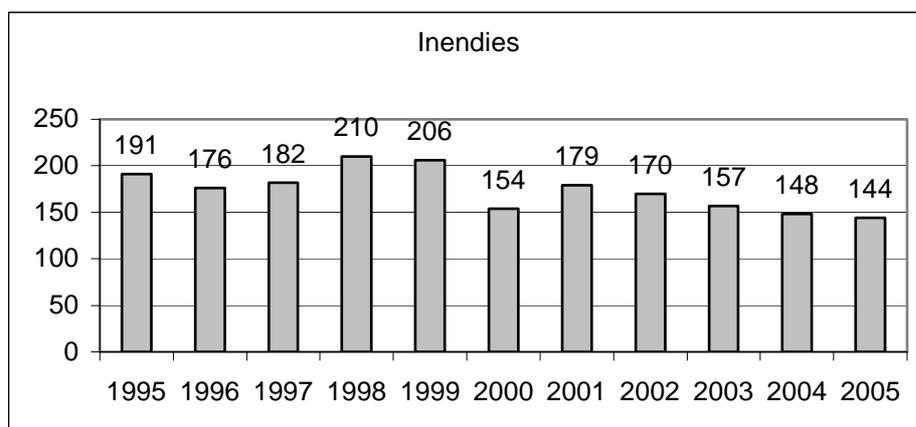


Le nombre de dommages à la propriété a augmenté de manière significative de 16% par rapport à 2004. Par rapport au nombre total de dommages à la propriété, les graffitis représentent environ le 14% des infractions (317 affaires constatées en 2005 contre 343 en 2004 et 291 en 2003). L'augmentation des dommages à la propriété est essentiellement due à un nouveau phénomène consistant à endommager des voitures parkées dans les rues des villes Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds (rétroviseurs arrachés, carrosseries rayées). Ces délits sont fréquemment commis par des jeunes avinés et/ou sous l'effet de produits stupéfiants, tard dans la nuit.

### *Escroqueries et abus de confiance*



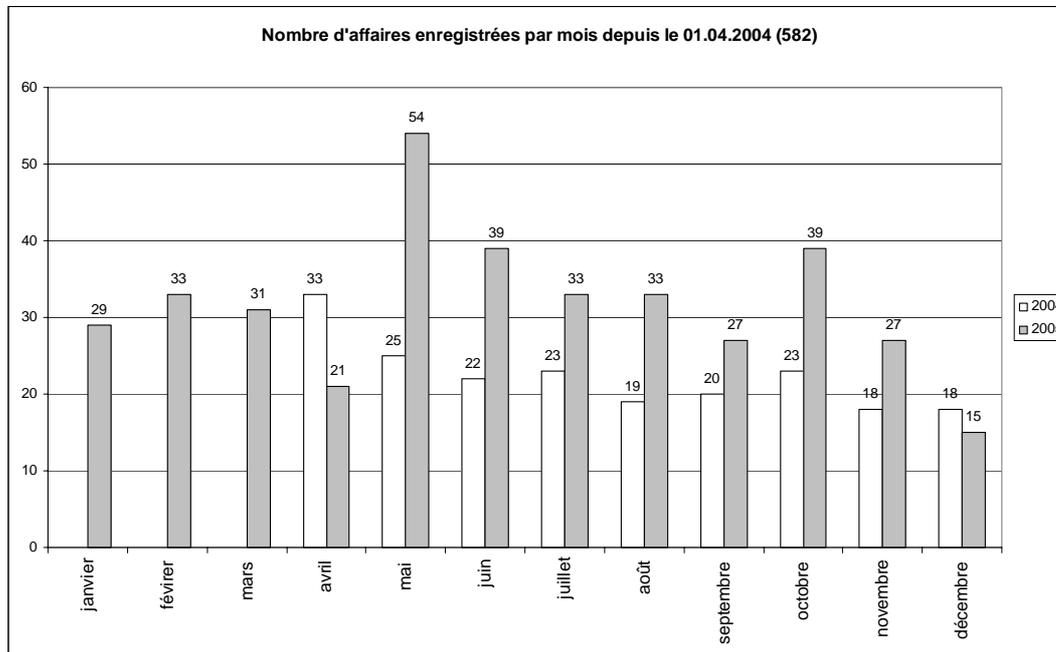
## *Incendies*



La police cantonale a ouvert, durant l'année 2006, 144 enquêtes en matière d'incendie pour en déterminer les causes. Ce domaine, très technique et complexe, nécessite des enquêtes précises et détaillées. Les conséquences pénales portent souvent sur des dommages considérables et donc des sommes importantes. La police cantonale a dénoncé 30 auteurs en 2005 (27 en 2004) pour des incendies intentionnels et 52 auteurs d'incendies par négligence (46 en 2004). On note une diminution du nombre d'incendies pour lesquels la police cantonale a mené une enquête. On peut relever encore une augmentation de 8% du nombre d'incendies résultant d'une négligence (53 en 2005 contre 49 en 2004), mais une très forte diminution 24.3% par rapport à 2003 (70 incendies). On note également une très nette diminution de 37% des causes techniques (34) par rapport à l'année 2004 (-50% par rapport à 2001 pour 69 incendies techniques).

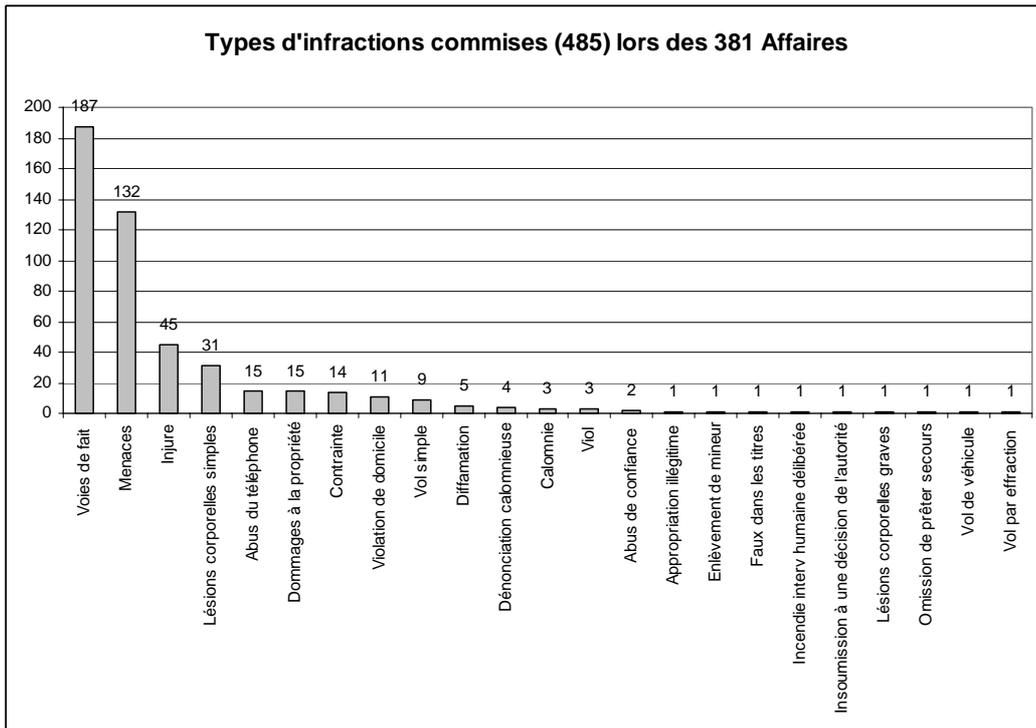
### Violences conjugales

Les violences conjugales ont représenté une 381 affaires durant l'année 2005 (582 Affaires depuis le 1er avril 2004, date de la modification du Code pénal suisse).



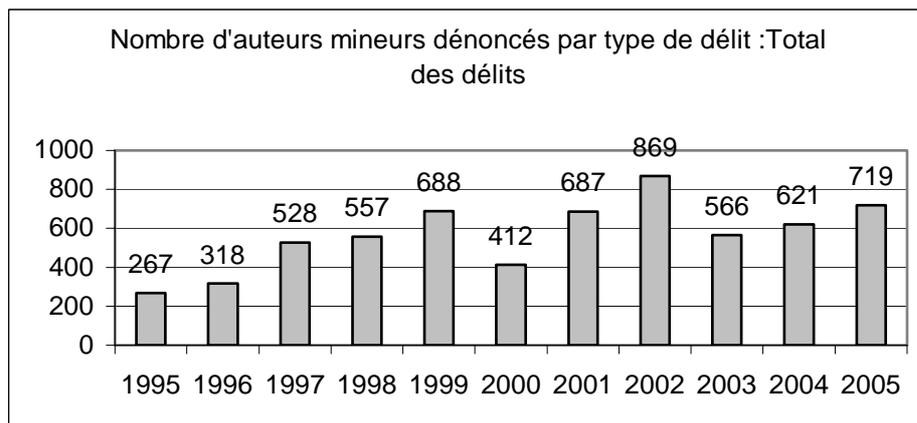
Les 381 affaires concernent 333 auteurs au total, dont 26 ont récidivé à au moins 2 reprises durant l'année 2005. Le taux de récidive est ainsi de 7.8%. Le pourcentage d'auteurs suisses est de 46.7% et celui des étrangers de 53.3%, tandis que le pourcentage de victimes (340 au total) suisses est de 51.5% contre 48.5% pour les victimes étrangères.

Les 381 affaires concernent la commission de 485 infractions, dont 75% sont représentées par les voies de fait (giffle), des menaces et des injures. Les infractions à caractère grave (lésions corporelles, viol, contraintes) concernent environ 10% du total des infractions.



### ***Délinquance des mineurs***

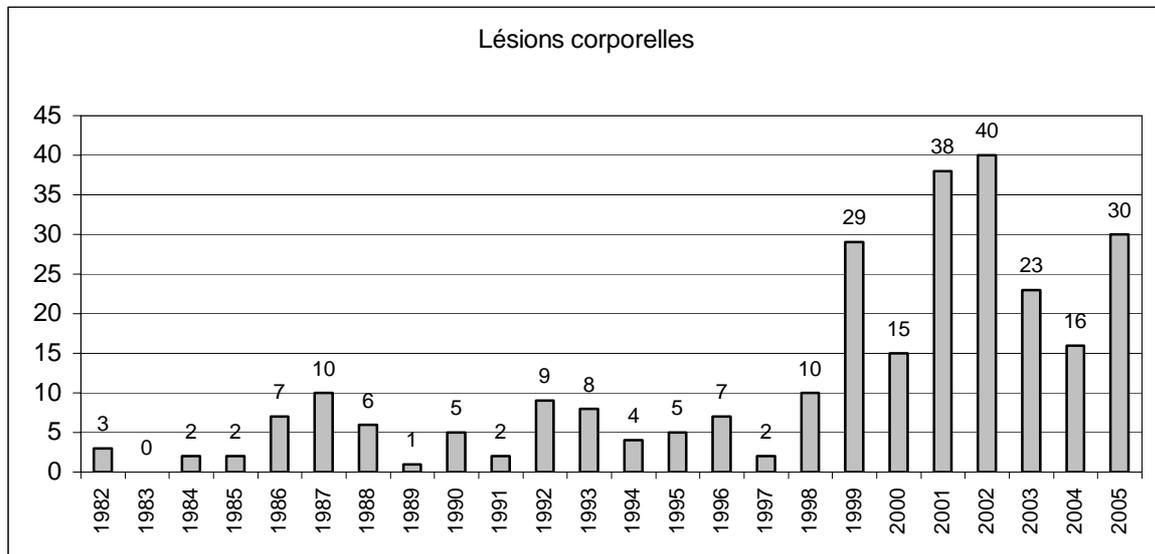
En représentant 21% (contre 23% en 2004) des auteurs dénoncés à l'autorité judiciaire, le constat s'impose qu'il ne faut pas relâcher nos efforts de prévention et d'intégration de notre jeunesse dans la société. L'année 2005 représente le second record des dix dernières années en matière de délinquance des mineurs avec une augmentation de 15.7%.



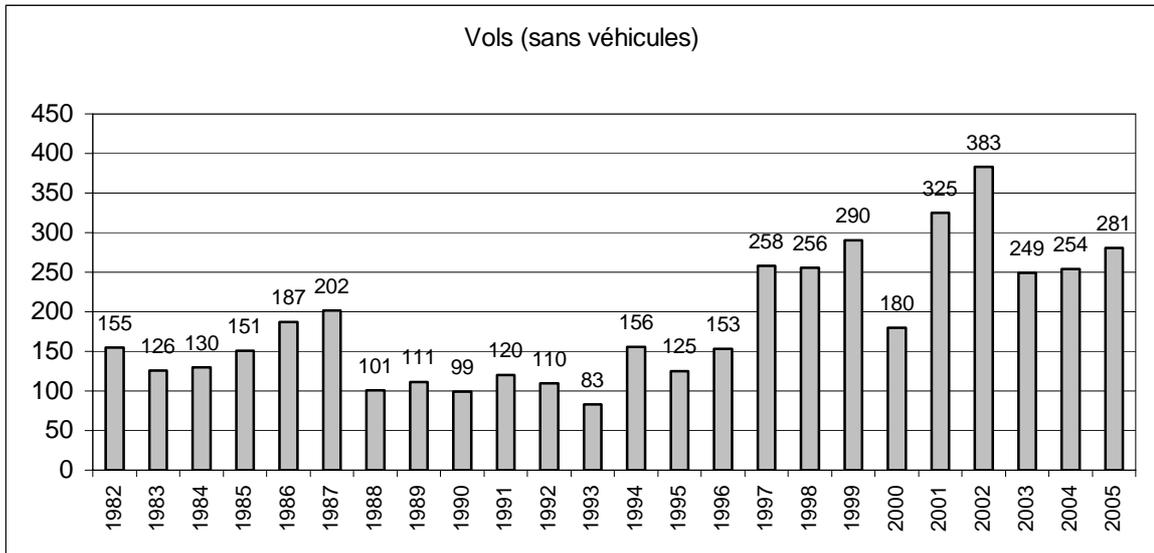
Après une baisse de 45% enregistrée en 2004 par rapport à 2003 concernant l'implication de mineurs pour "coups et blessures", l'année 2005 montre une nouvelle hausse de 48% (89 mineurs en 2005 contre 60 en 2004).

On peut conclure que le problème de la délinquance des mineurs est toujours intact et que de grands efforts de prévention devront continuer

à être développés ces prochaines années, ne serait-ce que pour contenir le phénomène amorcé dès 1997. Le graphique ci-dessous montre l'évolution des lésions corporelles simples et graves inhérentes aux mineurs ces 23 dernières années (sans les voies de faits, les agressions et les tentatives d'homicides):



Le nombre des mineurs dénoncés pour des vols est en augmentation de 10.4% par rapport 2004, mais en diminution de 26.6% par rapport à 2002.



Une augmentation est visible pour l'année 2005, par rapport à 2004, pour quasi tous les types de délits: l'augmentation est de 31.6% pour les vols par effractions (104 mineurs en 2005 contre 79 en 2004), de 22.8% pour les dommages à la propriété (188 mineurs en 2005 contre 153 en 2004), alors que le nombre de mineurs dénoncés pour brigandages (9) et vols simples (177) est stable.

Les mineurs sont surreprésentés par rapport au nombre d'auteurs dénoncés dans les catégories de délits suivantes: vols par effractions (35% des auteurs sont mineurs), dommages à la propriété (31% des auteurs sont mineurs), vols de véhicules (34% des auteurs sont mineurs), incendies (27% des auteurs sont mineurs) et les vols en général (23% des auteurs sont mineurs).

### ***Lutte contre le trafic des stupéfiants***

La situation de l'année 2005 est assez similaire à celle de l'année 2004. Aucun des objectifs et des buts n'ont changé. De manière générale, la cocaïne est aujourd'hui la drogue qui provoque les plus grands dégâts sanitaires sur les toxicomanes et continue à s'imposer comme un substitut inquiétant de l'héroïne, même par des héroïnomanes de longue date; sa consommation prend souvent des aspects compulsifs qui rendent le toxicomane beaucoup plus agressif et mettent en question son insertion sociale.

Nous avons continué nos efforts en particulier contre l'émergence du trafic de la cocaïne, marché détenu en grande partie par des ressortissants africains de l'ouest. Il s'agit en priorité d'empêcher systématiquement l'apparition de scènes ouvertes de distribution de drogues par

des bandes organisées de trafiquants. Il s'agit également d'identifier les fournisseurs des stocks de cocaïne et de comprendre les mécanismes des flux d'argent, dans l'optique de démanteler des réseaux de distribution de manière aussi complète que possible.

Nous avons constaté une augmentation de la consommation et du trafic de l'amphétamine thaï (en fait de la méthamphétamine) durant l'année 2005, trafic sur lequel la brigade des stupéfiants a consacré de grands efforts. L'offre sur le marché illicite a très certainement diminué suite à plusieurs enquêtes d'envergure élucidées en Suisse, dont à Neuchâtel, contre des réseaux d'importation de cette drogue durant l'année 2005. La plupart des personnes mêlées aux réseaux démantelés durant l'année écoulée étaient des récidivistes.

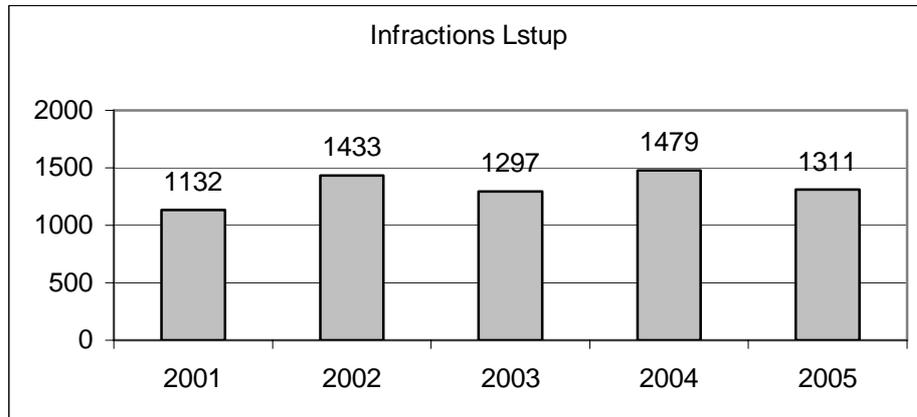
Le trafic d'héroïne est toujours en nette diminution depuis le milieu de l'année 2003. L'offre est devenue pratiquement inexistante dans notre canton tant et si bien que peu d'enquêtes ont été ouvertes contre des trafiquants durant l'année 2005. La cocaïne a certainement presque totalement remplacé l'héroïne auprès des toxicomanes. Les toxicomanes inconditionnels de l'héroïne se ravitaillent entre eux sur la place neuchâteloise, après avoir fait le voyage dans les villes de Bienne principalement, de Berne ou de Zurich pour obtenir un peu d'héroïne. Un seul réseau de distribution a été démantelé durant l'année 2005. Il a concerné 3 récidivistes impliqués dans la vente de 720 grammes d'héroïne dans le canton de Neuchâtel.

Durant l'année 2005, la brigade des stupéfiants s'est attachée au démantèlement d'un réseau de trafic de méthamphétamine qui a abouti à l'interpellation de 15 personnes, presque toutes emprisonnées, plusieurs encore détenues. Au total des ventes reconnues par ces personnes portent sur 73'250 pilules, dont 40'000 par un grossiste arrêté à Zurich. Il avait vécu notamment à Neuchâtel clandestinement chez plusieurs de ses revendeurs.

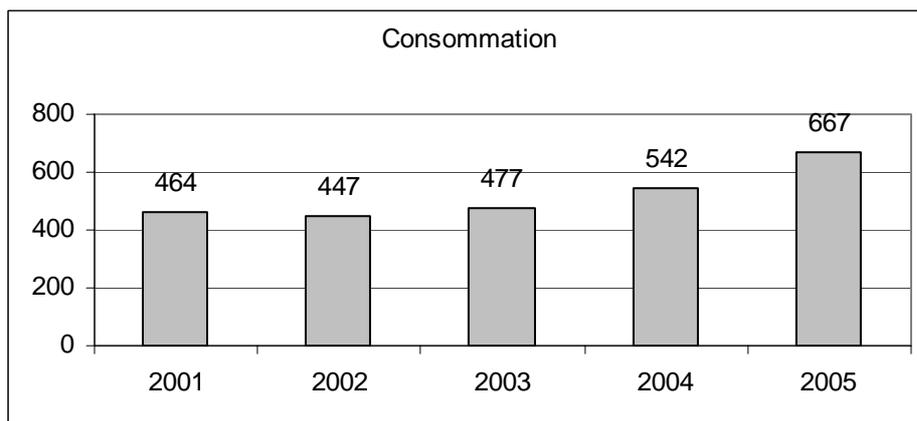
En ce qui concerne le trafic de cocaïne, la brigade des stupéfiants a démantelé un réseau impliquant 12 personnes, dont 2 trafiquants pour la vente de 1,7 kilos de cocaïne et un de leurs revendeurs pour 950 grammes. Quatre autres revendeurs ont été arrêtés dans le canton du Jura. Le principal revendeur à Neuchâtel a également été arrêté pour avoir écoulé pour plus de 350 grammes. Un autre vendeur a été arrêté à Bienne et confondu grâce à 3 autres revendeurs arrêtés à Neuchâtel pour la vente de 660 grammes de cocaïne en ville de Bienne.

Une autre affaire de cocaïne a porté sur un trafic international de cocaïne, avec importation depuis la Hollande de plus de 10 kilos. Cette affaire a abouti au Tribunal (Assises) avec une condamnation du chef de bande à 7 ans de réclusion. 15 protagonistes ont été interpellés ou arrêtés, tous africains de l'Ouest, spécialement du Nigéria, Libéria. Ce réseau avait notamment des ramifications dans le canton du Valais.

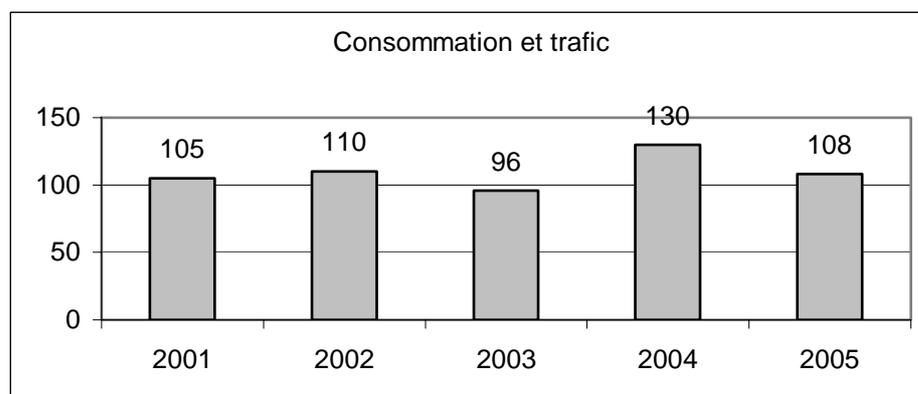
Au niveau statistique en matière de drogue, on remarque que le nombre de dénonciations a diminué de 11.3% par rapport à l'année 2004.



Il faut rappeler toutefois que ces chiffres ne reflètent pas la situation particulière du marché illicite des produits stupéfiants, mais sont en relation directe avec le nombre d'inspecteurs qui compose la brigade des



stupéfiants et la capacité de travail qu'elle peut absorber.



Le nombre de consommateurs dénoncés a augmenté de 12.3%, vraisemblablement à cause du nombre croissant de toxicomanes au canna-

bis, trompés par un discours flou au niveau de la politique fédérale. Le nombre de trafiquants-consommateurs et de trafiquants dénoncés a diminué de 16.9% par rapport à l'année 2004 alors que le nombre de trafiquants non-consommateurs a diminué de 21.2%. Cette diminution est essentiellement due au type de réseaux démantelé, les trafiquants de méthamphétamine étant très souvent des consommateurs de ce produit.

En ce qui concerne les personnes dénoncées pour infraction à la Loi fédérale sur les stupéfiants, il faut relever que 38.7% d'entre eux sont des ressortissants étrangers (506) contre 61.3% de nationaux (799). Au niveau des personnes qui se sont adonnées au trafic, 63.8% sont Suisses (67), 36.1% sont des étrangers (38), dont 81.6% (31) sont des étrangers intégrés (permis B ou C) et 18.4% sont requérants d'asile ou des clandestins (7).

Les 18-25 ans représentent une très large part des personnes dénoncées pour des infractions à la Loi fédérale sur les stupéfiants. Le nombre de mineurs dénoncés durant l'année 2005 représente 14.4% des toxicomanes et est stable par rapport 2004 (188 contre 200 en 2004), mais en diminution de 19% par rapport à 2003. La répartition des auteurs selon le sexe montre une représentation de 13.4% pour les femmes et de 86.6% pour les hommes.

## Perspectives

### ***Projet de police unique***

L'année 2005 a connu une intense activité sur le dossier de la collaboration entre les diverses polices du canton de Neuchâtel. En effet, le projet "Police 2006" s'est poursuivi selon le calendrier établi et a permis vérifier le bien-fondé des objectifs fixés.

Au cours des trois dernières années les travaux menés ont permis de mieux définir les responsabilités des communes en matière de sécurité publique et ainsi confirmé la pertinence de la séparation des processus (police-secours, police de proximité et police judiciaire).

Néanmoins, le Conseil d'Etat dans son plan de législature s'est fixé comme objectif de réaliser à l'horizon 2008 une seule entité de police dans le canton de Neuchâtel. La volonté de mener cette réforme structurelle fondamentale repose sur deux axes principaux:

- améliorer les prestations de sécurité publique pour l'ensemble de la population
- adapter les moyens aux ressources limitées des collectivités publiques

Ce changement de philosophie du projet "Police 2006" découle en grande partie de la décision prise par les autorités de la Ville de La

Chaux-de-Fonds de demander au Conseil d'Etat d'examiner l'intégration du corps de police de cette ville au sein de la police cantonale.

Avec une population de 167'000 habitants soit moins que Lausanne et sa banlieue, le canton de Neuchâtel doit légitimement se demander si la gestion de la sécurité publique doit reposer sur une police cantonale, trois corps de police de villes et une trentaine d'agents communaux répartis dans une quinzaine de communes.

Par conséquent la police unique est une chance de repenser complètement la sécurité publique du canton afin de faire plus avec moins! Fondamentalement, l'objectif de la police unique ne changera rien en ce qui concerne la responsabilité des communes. Cela signifiera simplement que les communes seront appelées à signer un mandat de prestations avec la police cantonale pour l'exécution des tâches de proximité.

L'autonomie politique des communes sera maintenue à mesure qu'il appartiendra à chaque autorité communale de définir les prestations de sécurité de proximité dont elle souhaite bénéficier. D'autre part, la mise en place d'outils modernes de gestion de la sécurité dite de proximité, en particulier au travers de Conseils régionaux de sécurité devraient renforcer les prérogatives des collectivités locales.

Ce projet est ambitieux, mais fort des expériences réalisées au cours des dernières années, il s'inscrit pleinement dans la volonté exprimée par dans son plan de législature de restructurer les service de l'administration cantonale afin d'éviter les doublons existants dans l'exercice de certaines tâches; il constitue donc un magnifique défi pour la police cantonale.

### ***Projets de collaborations régionales***

La création d'une entité régionale pour la formation des aspirants de police a permis de mesurer tout le bénéfice que l'on pouvait retirer de tels projets de collaboration, tant du point de vue de la qualité des prestations que des économies réalisées. Par conséquent, la police cantonale à l'avenir également s'engagera avec conviction dans la recherche de nouvelles synergies visant à unifier des procédures de travail, dans la création de centres de compétences dans des domaines spécialisés ou encore l'acquisition de matériel en commun.